

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 février 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Gabriel Parent.

Est aussi présente :

M^{me} Manon Bernard, directrice générale et greffière par intérim, agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-02-120 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 février 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 4.8 « Association des gens d'action de Vaudreuil-Soulanges / Souper-rencontre »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 7 février 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2011

4.4 Union des municipalités du Québec / Sommet sur le milieu municipal

4.5 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2011

4.7 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges / Commandite / Modification de la résolution 11-02-069

4.8 Association des gens d'action de Vaudreuil-Soulanges / Souper-rencontre

5. GREFFE

5.1 Règlement d'emprunt n° 1615 / Construction d'un stationnement municipal / Angle du boulevard Harwood et des rues Chicoine et Raoul-Blais / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. TRÉSORERIE

6.1 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service des travaux publics / Confirmation / Responsable - Gestion des contrats et de l'approvisionnement

7.2 Service des travaux publics / Confirmation / Contremaître – Bâtiments et mécanique

- 7.4 Service des arts et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire
- 7.5 Service sécurité incendie / Démission / Pompier
- 7.6 Service sécurité incendie / Démission / Capitaine temporaire
- 7.7 Service action communautaire / Embauche temporaire / Caissier
- 7.8 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville / Autorisation de signature
- 7.9 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 10 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville / Autorisation de signature
- 7.10 Direction générale / Confirmation / Directeur général adjoint
- 7.11 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Préposé aux bâtiments / Modification de la résolution 11-02-085

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2011

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Compétitions et tournois de sport de glace / Utilisation de l'aréna
- 11.2 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Spectacle 35^e anniversaire / Utilisation de l'aréna
- 11.3 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition de plongeon / Utilisation de la piscine

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Prolongation de contrat / Exécution de travaux en arboriculture / Appel d'offres n° 401-110-08-22
- 13.2 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-48 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Ordre de changement n° 2 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.3 Radiation / Acte de servitude de drainage n° 11 086 638 / Lots 4 325 304, 4 365 810 et 4 119 362
- 15.6 Choix des professionnels / Transmission des plans et devis au MDDEP / Construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » / Lot 4 736 313 ptie / 9221-8676 Québec inc. / Règlement n° 1617

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 8 février 2011
- 16.2 PIIA / Agrandissement de la résidence existante / 44, rue de L'Hôtel-de-ville / Zone H1-525 / CCU n° 11-02-16
- 16.3 PIIA / Agrandissement de la résidence existante / 17, rue Brodeur / Zone H1-525 / CCU n° 11-02-18
- 16.4 PIIA / Modification au concept d'affichage / 3010, boulevard de la Gare / Zone I1-401 / Lot 3 977 576 / CCU n° 11-02-20
- 16.5 PIIA / Concept d'affichage / 585, avenue Saint-Charles, local 415 / Zone C3-242 / CCU n° 11-02-22
- 16.6 PIIA / Agrandissement de l'enseigne existante sur poteau / 452, avenue Saint-Charles / Zone C2-329 / CCU n° 11-02-25

- 16.7 PIIA / Nouvelle construction industrielle / 501, montée Labossière / Zone I3-831 / Lot 2 988 158 / CCU n° 11-02-27
- 16.8 Dérogation mineure / 44, rue de l'Hôtel-de-ville / Deuxième matériau de parement en façade / Zone H1-525 / CCU n° 11-02-17
- 16.9 Dérogation mineure / 3010, boulevard de la Gare / Hauteur du bâtiment / Enseignes directionnelles / Zone I1-401 / Lot 3 977 576 / CCU n° 11-02-21
- 16.10 Dérogation mineure / 3110 - 3120, boulevard de la Gare / Espace de chargement et déchargement / Hauteur d'une partie du bâtiment / Zone C3-357 / Lot 4 119 362 / CCU n° 11-01-07
- 16.11 Dérogation mineure / 3988, route Harwood / Marge avant secondaire / Zone H1-803 / Lot 1 830 498 / CCU n° 11-01-12

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1510-01 / Règlement concernant les chiens et chats
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1617 / Protocole d'entente / Construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » / Modalités de cession et d'entretien / Lot 4 736 313 ptie / 9221-8676 Québec inc.
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1593 / Construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et travaux connexes / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1603 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1604 / Pavage, éclairage et travaux connexes (phases 1 et 2) de la rue Crevier
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1614 / Prolongement du réseau d'égout sanitaire et branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial / Lots 4 763 152 et 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1616 / Prolongation du programme d'aide financière visant la promotion de l'achat et de l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2011
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1618 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1619 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1620 / Travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1275-149 / Création de la zone H5-305 et de la grille des usages et normes / Autorisation / Habitation multifamiliale de 10 à 12 étages en projet intégré

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-02-121 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 7 février 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-02-122 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-02-123 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Claude Beaudoin soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-124 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon au Sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à l'Hôtel Mortagne de Boucherville le 19 mars 2011;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$), taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-125 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de tous les membres du Conseil ainsi que la directrice générale et le directeur général adjoint, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès de Québec du 5 au 7 mai 2011;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de huit cent soixante dollars (860 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-110-00-454 et 02-130-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-126 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / RELAIS POUR LA VIE DE VAUDREUIL-SOULANGES / COMMANDITE / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11-02-069

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-069 à l'égard d'une commandite versée à la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que l'événement cité dans ladite résolution doit être modifié;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe apparaissant à la résolution 11-02-069 soit remplacé par celui-ci :

« QUE soit versé à la Société canadienne du cancer un montant de cent dollars (100 \$) à titre de commandite dans le cadre de la tenue d'un spectacle bénéfice le 30 avril 2011 au centre communautaire de l'Île-Perrot ».

« ADOPTÉE »

11-02-127 ASSOCIATION DES GENS D'ACTION DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER-RENCONTRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-rencontre organisé par l'Association des gens d'action de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de quarante dollars (40 \$) chacun pour assister au souper-rencontre organisé par l'Association des gens d'action de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 1^{er} mars 2011 à Hudson;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-128 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 1615 / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL / ANGLE DU BOULEVARD HARWOOD ET DES RUES CHICOINE ET RAOUL-BLAIS / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière par intérim dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 21 février 2011, pour le Règlement n^o 1615 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux en vue de construire un stationnement municipal sur le lot 1 544 630 à l'angle du boulevard Harwood, des rues Chicoine et Raoul-Blais, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de cinq cent vingt et un mille dollars (521 000 \$) à ces fins ».

11-02-129 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cinquante-neuf mille deux cent trente-cinq dollars (59 235 \$) tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière en date du 9 février 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-130 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION / RESPONSABLE - GESTION DES CONTRATS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 2 février 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Robert Montpellier dans son poste de responsable - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, et ce, à compter du 15 février 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Montpellier.

« ADOPTÉE »

11-02-131 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION / CONTREMAÎTRE – BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 9 février 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Gino Huard dans son poste de contremaître – Bâtiments et mécanique, et ce, à compter du 15 février 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Huard.

« ADOPTÉE »

11-02-132 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / COMMIS AUX PRÊTS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Karine Francoeur en date du 27 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Karine Francoeur, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 27 janvier 2011;

QU'il est entendu que M^{me} Francoeur n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M^{me} Francoeur pour le travail qu'elle a accompli et lui offre ses meilleurs vœux de succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

11-02-133 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIER

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Dominic Provost en date du 27 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Provost, pompier au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 27 janvier 2011;

QU'il est entendu que M. Provost n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M. Provost pour le travail qu'il a accompli et lui offre ses meilleurs vœux de succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

11-02-134 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / CAPITAINE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Yves Gaumond en date du 31 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Yves Gaumond à titre de capitaine temporaire attribué exclusivement aux fonctions de responsable des plans de formation – volet pratique au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 31 janvier 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-135 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAISSIER

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Léandre Morin-Plante à titre de caissier au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 10 février 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-02-136 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 9 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion concernant la flexibilité de l'horaire de travail d'un salarié par quart de travail occupant le poste de journalier-opérateur-concierge.

« ADOPTÉE »

11-02-137 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 10 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 10 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion relativement à l'article 9.04 a) - distribution des heures supplémentaires.

« ADOPTÉE »

11-02-138 DIRECTION GÉNÉRALE / CONFIRMATION / DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT l'avis favorable de M^{me} Manon Bernard, directrice générale, en date du 27 janvier 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Martin Houde dans son poste de directeur général adjoint, et ce, à compter du 15 février 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Houde.

« ADOPTÉE »

11-02-139 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-02-085

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-085 adoptée à la séance du 7 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 11-02-085 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville nomme M. Jean-François Lamer au poste régulier à temps plein de préposé aux bâtiments au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus (classe 2 – échelon 89 %), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ».

« ADOPTÉE »

11-02-140 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-10-09-321 formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre tenue le 24 septembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

- *Ensemble vocal Les enchanteurs*, la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);
- *Société généalogique Vaudreuil-Cavagnal*, la somme de huit mille dollars (8 000 \$);
- *Théâtre des sans papier*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

QUE ces dépenses soient imputées aux postes de budgétaires 02-702-20-970 et 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-02-141 COMPÉTITIONS ET TOURNOIS DE SPORT DE GLACE / UTILISATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT les différentes demandes déposées à l'égard de l'utilisation de l'aréna municipal pour la tenue annuelle de tournois et de compétitions diverses;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconnaître la participation de ses citoyens aux divers sports et activités qui se tiennent à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité qu'une distinction significative soit appliquée, en terme de participation financière à une activité de glace, entre un citoyen et un non-résident;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville verse des subventions pour la location d'heures de glace aux organismes demandeurs pour l'organisation de leurs tournois et compétitions annuelles de sports de glace, et ce, selon le pourcentage de citoyens de Vaudreuil-Dorion inscrits auprès desdites associations sur une base régulière.

« ADOPTÉE »

11-02-142 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL / SPECTACLE 35^E ANNIVERSAIRE / UTILISATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT la requête du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à l'égard de l'utilisation de l'aréna municipale pour la tenue de leur spectacle 35^e anniversaire les 30 avril et 1^{er} mai 2011;

CONSIDÉRANT que le spectacle du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil n'est présenté que toutes les deux (2) années et que sa tenue ainsi que sa préparation n'entravent en rien les activités régulières des autres usagers de l'aréna;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville consente à l'utilisation de l'aréna municipal, à titre gratuit, pour la préparation et la tenue du spectacle du 35^e anniversaire du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil les 30 avril et 1^{er} mai prochain.

« ADOPTÉE »

11-02-143 CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION / COMPÉTITION DE PLONGEON / UTILISATION DE LA PISCINE

CONSIDÉRANT une demande de soutien formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale de plongeon les 26 et 27 mars prochain à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement accueillera plus de deux cents (200) athlètes du Québec et d'autres provinces;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquiesce à la demande formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation, à titre gratuit, de la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes les 26 et 27 mars 2011 pour la tenue d'une compétition régionale;

QUE soit mandaté le Service action communautaire afin de fournir le soutien logistique nécessaire au bon déroulement de l'événement susdit.

« ADOPTÉE »

11-02-144 PROLONGATION DE CONTRAT / EXÉCUTION DE TRAVAUX EN ARBORICULTURE / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-22

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2008 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé en 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics qui favorise la prolongation dudit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat susdit avec Émondage et Abattage Dionne inc., 1966, rue du Patrimoine, Saint-Lazare (Québec), J7T 3K5, pour l'exécution de travaux d'arboriculture pour une année additionnelle, soit l'année 2011, au taux horaire de quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-cinq cents (97,85 \$), et ce, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-08-22;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exécution de travaux d'arboriculture pour l'année 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-02-145 RÉSILIATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-48 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT la lettre de résiliation de contrat transmise par l'entrepreneur responsable de l'aménagement et de l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie;

CONSIDÉRANT que cet entrepreneur n'est pas en mesure de respecter ses engagements;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires pour finaliser la saison;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit acceptée la lettre de résiliation de contrat transmise par Floracom, 12-400, Grand Boulevard, Île-Perrot (Québec), J7V 9T1, à l'égard dudit contrat qui lui avait été attribué pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures - secteur Seigneurie dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-10-48.

« ADOPTÉE »

**11-02-146 ORDRE DE CHANGEMENT N° 2 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE
– RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de cinquante-deux mille neuf cent cinquante et un dollars et quarante-six cents (52 951,46 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**11-02-147 RADIATION / ACTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE N° 11 086 638 /
LOTS 4 325 304, 4 365 810 ET 4 119 362**

CONSIDÉRANT la demande du Groupe Harden de radier la servitude de drainage n° 11 086 638 sur les lots 4 325 304, 4 365 810 et 4 119 362;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2008, un réseau d'égout pluvial a été construit, du côté sud, à l'intérieur de l'emprise du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, cette servitude de drainage n'a donc plus son utilité;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'il y a lieu de radier la servitude de drainage numéro 11 086 638 sur les lots 4 325 304, 4 365 810 et 4 119 362;

QUE mandat soit confié à la firme Belliveau Sauvé Roy, notaires, de préparer et recevoir l'acte notarié de radiation de servitude;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit acte notarié ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur des travaux publics.

« ADOPTÉE »

**11-02-148 CHOIX DES PROFESSIONNELS / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU
MDDEP / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU
POTABLE / PROJET DOMICILIAIRE « LE ONZE DE LA GARE – PHASES 1 À 3 » /
LOT 4 736 313 PTIE / 9221-8676 QUÉBEC INC. / RÈGLEMENT N° 1617**

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 1617 visant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9221-8676 Québec inc. » en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 », incluant la surveillance, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 736 313 ptie face au boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que l'article 0.09 du protocole d'entente à intervenir stipule que les professionnels pour exécuter les plans et devis et la surveillance des travaux de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils Equiluqs Ingénierie pour la préparation des plans et devis, aux fins de construire les services municipaux du projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 736 313 ptie face au boulevard de la Gare, où celle-ci a été mandatée par le promoteur 9221-8676 Québec inc.;

QUE la firme Labre & associés, arpenteurs-géomètres, soit choisie pour qu'avant les travaux de ce projet, elle procède à l'installation des repères nécessaires à l'intérieur de la servitude projetée de ce projet;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par le promoteur 9221-8676 Québec inc., aux soins de M. Peter Cosentini, le tout en conformité avec le protocole d'entente à intervenir faisant l'objet de l'annexe A, en date du 9 février 2011, qui fait partie intégrante du projet de règlement n° 1617;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP, la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et de la servitude avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs-conseils Equiluqs Ingénierie à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

11-02-149 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2011

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 février 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-150 PIIA / AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EXISTANTE / 44, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE / ZONE H1-525 / CCU N° 11-02-16

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-16 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 44, rue de l'Hôtel-de-ville, le projet d'agrandissement de la résidence existante, le tout tel que montré au plan projet n° 10.41, pages SK-001-REV.01 et SK-002-REV.01, préparé en date de janvier 2011 par M. Martin Lefebvre, architecte, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'obtention d'une dérogation mineure afin de porter à deux (2) le nombre de matériaux autorisés en façade du bâtiment principal;
- le dépôt d'un plan d'implantation par arpenteur-géomètre conforme à la réglementation municipale.

« ADOPTÉE »

11-02-151 PIIA / AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EXISTANTE / 17, RUE BRODEUR / ZONE H1-525 / CCU N° 11-02-18

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-18 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 17, rue Brodeur, le projet d'agrandissement de la résidence existante, le tout tel que proposé au document intitulé « Façade en couleurs, 17, Brodeur » préparé par Gisèle Besner / Jocelyn Parent, en date du 5 février 2011, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'obtention d'une dérogation mineure afin de porter à deux (2) le nombre de matériaux autorisés en façade du bâtiment principal;
- que les plans de construction respectent les mesures d'immunisation prévues à l'article 3.1.2.2 pour toute partie de la fondation située à l'intérieure de la zone d'inondation 0-100 ans;
- l'utilisation d'un matériau de type bardeau ou tentant à l'imiter, de teinte similaire à la toiture principale, pour les corniches situées en façade entre le niveau du rez-de-chaussée et le 2^e étage.

« ADOPTÉE »

11-02-152 PIIA / MODIFICATION AU CONCEPT D'AFFICHAGE / 3010, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE I1-401 / LOT 3 977 576 / CCU N° 11-02-20

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-20 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3010, boulevard de la Gare, le projet de modification au concept d'affichage, le tout tel que présenté dans le document intitulé « Demande de dérogations mineures », projet 10011H, préparé par le Groupe IBI/DAA, en date du 31 janvier 2001, et ce, sous réserve cependant de l'obtention d'une dérogation mineure aux fins :

- d'autoriser une enseigne directionnelle dont la superficie est de 1,25 m² alors que l'article 2.2.10.4 g) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une superficie maximale de 0,6 m²;
- d'autoriser une enseigne directionnelle d'une hauteur de 3,89 mètres alors que l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une hauteur maximale de 1,5 mètre;
- d'autoriser une hauteur de 11,20 mètres pour une partie du bâtiment principal, tel que montrée aux documents soumis, alors que la grille des usages et normes de la zone I1-401 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une hauteur maximale de 2 étages, soit 9 mètres.

« ADOPTÉE »

11-02-153 PIIA / CONCEPT D'AFFICHAGE / 585, AVENUE SAINT-CHARLES, LOCAL 415 / ZONE C3-242 / CCU N° 11-02-22

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, local 415, le projet de concept d'affichage, le tout tel que présenté au plan concept intitulé « Enseigne extérieure – Panda Vaudreuil », préparé par Groupe Chagall design en date du 28 janvier 2011, et au plan projet d'élévation et de coupe intitulé « PANDA », conçu par R. Éthier en date du 2 décembre 2010 et révisé en date du 21 janvier 2011, sous réserve cependant que les lettres « channels » soient installées directement au mur sans panneau, tout en autorisant un fond contrastant peint noir.

« ADOPTÉE »

11-02-154 PIIA / AGRANDISSEMENT DE L'ENSEIGNE EXISTANTE SUR POTEAU / 452, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C2-329 / CCU N° 11-02-25

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-25 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 452, avenue Saint-Charles, le projet d'agrandissement de l'enseigne existante sur poteau, le tout conformément au plan projet, dessin 001-22102010, préparé par M. Sylvain Brassard, en date du 22 octobre 2010, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- harmoniser la couleur de fond aux couleurs de l'existant;
- ajuster le message en enlevant le terme « complet »;
- obtenir une dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'une enseigne implantée à moins d'un (1) mètre de la limite d'emprise de la voie publique tel que prévu à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n° 1275 et d'autoriser l'agrandissement d'une enseigne dérogatoire contrairement aux articles 1.8.4 et 2.2.20.14 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-02-155 PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE / 501, MONTÉE LABOSSIÈRE / ZONE I3-831 / LOT 2 988 158 / CCU N° 11-02-27

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 501, montée Labossière, le projet de nouvelle construction industrielle, le tout tel que présenté au plan concept « B » (couleur du bâtiment acier gris, brique brune) intitulé « Vue depuis l'intersection de la rue montée Labossière et de la route Harwood », déposé le 8 février 2011 par Unibéton, ainsi que les plans de plantation, projet Ciment Québec – 10, AP ½ et 2/2, préparés par Claude Daccord & Associés, révision 2 en date du 22 décembre 2010, et ce, sous réserve cependant des conditions et recommandation suivantes :

- que le projet respecte toute norme environnementale édictée par la loi et les exigences de la Ville en la matière;
- de l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser un espace de chargement et déchargement en cour avant et d'autoriser une hauteur du bâtiment principal supérieure à 13,5 mètres sans toutefois excéder 14 mètres;
- que les plans civils et de gestion des eaux pluviales doivent être conformes aux exigences de la Ville en la matière;
- que les appareils mécaniques au toit, s'il y a lieu, doivent être non visibles de la voie publique ou dissimulés par un écran opaque aux couleurs dominantes du bâtiment.

« ADOPTÉE »

11-02-156 DÉROGATION MINEURE / 44, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE / DEUXIÈME MATÉRIAU DE PAREMENT EN FAÇADE / ZONE H1-525 / CCU N° 11-02-17

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Anne-Marie Bélanger;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-17 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 44, rue de l'Hôtel-de-ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 44, rue de l'Hôtel-de-ville, afin d'autoriser deux (2) matériaux de parement en façade du bâtiment principal alors que l'article 3.2.57.5 du Règlement de zonage n° 1275 ne permet qu'un (1) seul matériau de parement pour toute façade visible de la rue, le tout conformément au plan projet n° 10.41, pages SK-001-REV.01 et SK-002-REV.01, préparé par M. Martin Lefebvre, architecte, en date janvier 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-157 DÉROGATION MINEURE / 3010, BOULEVARD DE LA GARE / HAUTEUR DU BÂTIMENT / ENSEIGNES DIRECTIONNELLES / ZONE I1-401 / LOT 3 977 576 / CCU N° 11-02-21

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Bernard Mercier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-02-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 février 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3010, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3010, boulevard de la Gare, aux fins :

- d'autoriser une enseigne directionnelle dont la superficie est de 1,25 m² alors que l'article 2.2.10.4 g) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une superficie maximale de 0,6 m²;
- d'autoriser une enseigne directionnelle d'une hauteur de 3,89 m alors que l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une hauteur maximale de 1,5 m;
- d'autoriser une hauteur de 11,20 mètres pour une partie du bâtiment principal, tel que montré aux documents soumis, alors que la grille des usages et normes de la zone I1-401 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une hauteur maximale de 2 étages, soit 9 mètres.

« ADOPTÉE »

11-02-158 DÉROGATION MINEURE / 3110 - 3120, BOULEVARD DE LA GARE / ESPACE DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT / HAUTEUR D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT / ZONE C3-357 / LOT 4 119 362 / CCU N° 11-01-07

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Chris Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110 - 3120, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110 - 3120, boulevard de la Gare, afin d'autoriser, en cour avant, un espace de chargement et déchargement, ainsi que les cueillettes sélectives et des ordures, alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit l'espace de chargement et déchargement ainsi que les cueillettes sélectives et des ordures entièrement en cour latérale et arrière;

QUE le traitement de la demande se rapportant à la hauteur d'une partie du bâtiment, soit la tourelle, se fasse ultérieurement et qu'à cet effet, le requérant dépose une perspective à échelle humaine et proportionnelle, vue de l'autoroute, afin d'évaluer l'impact visuel réel.

« ADOPTÉE »

**11-02-159 DÉROGATION MINEURE / 3988, ROUTE HARWOOD / MARGE AVANT
SECONDAIRE / ZONE H1-803 / LOT 1 830 498 / CCU N° 11-01-12**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Lis Holm;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-12 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 février 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3988, route Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3988, route Harwood, afin d'autoriser une marge avant secondaire de 4,27 mètres pour une construction projetée sur le lot 1 830 498, alors que la marge avant secondaire prévue à la grille des usages et normes de la zone H1-803 du Règlement de zonage n° 1275 est de 10 mètres.

« ADOPTÉE »

**11-02-160 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1510-01 / RÈGLEMENT CONCERNANT LES
CHIENS ET CHATS**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement concernant les chiens et les chats.

**11-02-161 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1617 / PROTOCOLE D'ENTENTE /
CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE /
PROJET DOMICILIAIRE « LE ONZE DE LA GARE – PHASES 1 À 3 » / MODALITÉS
DE CESSION ET D'ENTRETIEN / LOT 4 736 313 PTIE / 9221-8676 QUÉBEC INC.**

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9221-8676 Québec inc. » en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 », incluant la surveillance, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 736 313 ptie face au boulevard de la Gare.

**11-02-162 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1593 / CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU
POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE ET
TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE
ANDRÉ-CHARTRAND**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1593 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1593 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand ».

« ADOPTÉE »

11-02-163 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1603 / PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1603 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1603 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha en décrétant un emprunt d'un million cent soixante-neuf mille dollars (1 169 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

11-02-164 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1604 / PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES (PHASES 1 ET 2) DE LA RUE CREVIER

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1604 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1604 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue Crevier, phases 1 et 2, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt-sept mille dollars (187 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

11-02-165 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1614 / PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / LOTS 4 763 152 ET 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1614 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1614 intitulé :

« règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial, y incluant tous les autres travaux connexes, pour desservir les lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie en décrétant un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

11-02-166 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1616 / PROLONGATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA PROMOTION DE L'ACHAT ET DE L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1616 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1616 intitulé :

« Règlement décrétant la prolongation d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2011 ».

« ADOPTÉE »

11-02-167 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1618 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1618 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1618 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-sept mille cinq cents dollars (67 500 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

11-02-168 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1619 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1619 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1619 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent cinq mille dollars (105 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

11-02-169 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1620 / TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU PUIT D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1620 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1620 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

11-02-170 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-149 / CRÉATION DE LA ZONE H5-305 ET DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES / AUTORISATION / HABITATION MULTIFAMILIALE DE 10 À 12 ÉTAGES EN PROJET INTÉGRÉ

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 janvier 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-149;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 février 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-149 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-149 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H5-305 à même les zones C2-358 et C2-305 et de prévoir la grille des usages et normes s'y rattachant et d'autoriser l'habitation multifamiliale de 10 à 12 étages en projet intégré ».

« ADOPTÉE »

11-02-171 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Installation d'une bannière parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique annonçant le brunch des scouts de Vaudreuil-Dorion le 13 février 2011;
- Tenue du *Tour du Silence* dans les rues de la Ville le 18 mai 2011.

« ADOPTÉE »

11-02-172 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-02-173 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-02-174 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Manon Bernard, directrice générale
et greffière par intérim